

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1900.

Budget des Dotations pour l'exercice 1901 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DAVIGNON.

MESSIEURS,

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1901 s'élève à fr.	8,047,990	»
Les crédits alloués pour 1900 montent à	5,070,757	»
	<hr/>	
Soit une diminution de fr.	22,767	»

Cette diminution provient des deux modifications suivantes :

1° Diminution de la dotation de la Chambre des Représentants fr.	28,767	»
2° Augmentation de la dotation de la Cour des comptes.	6,000	»

Comme vous le constaterez par l'examen du rapport de la Commission de comptabilité de la Chambre des Représentants (n° 42), le budget relatif à la dite Chambre s'élèvera à 1,002,140 francs au lieu de 996,340 francs ; soit donc une augmentation de 5,800 francs.

En conséquence, le projet de Budget des Dotations devra s'élever à 8 millions 53,790 francs.

Le projet de loi a été adopté dans toutes les sections.

Dans la 1^{re} section, par 11 oui et 3 abstentions ;

Dans la 2^e — par 15 oui et 3 — ;

(1) Budget, n° 4, III.

(2) La section centrale, présidée par M. SCROLLAERT, était composée de MM. BRAUN, DE PONTIÈRE, GILLÈS DE PELICHY, HELLEPUTTE, DAVIGNON, DOHET.

Dans la 3^e section. à l'unanimité ;

Dans la 4^e — par 9 oui contre 5 non ;

Dans la 5^e — par 7 oui et 2 abstentions ;

Dans la 6^e — par 11 oui contre 5 non.

Quelques observations ont été présentées dans la 1^{re}, la 2^e, la 4^e et la 6^e section.

A la première section, ces observations concernaient les traitements des membres de la Cour des comptes. dans la quatrième et la sixième section elles étaient relatives aux détails du Budget de la Chambre des Représentants.

Un membre de la 2^e section a demandé que des mesures fussent prises sans tarder pour imprimer dans les deux langues tous les documents parlementaires.

La section centrale, tout en se ralliant à cette manière de voir, par 5 voix contre 2 et une abstention, fait observer que cette matière est réglée par l'article 77^{bi} du Règlement de la Chambre des Représentants, adopté le 20 décembre 1898.

La section centrale vote le projet de Budget des dotations à l'unanimité de ses membres et a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

J. DAVIGNON.

Le Président,

F. SCHOLLAERT.

